

LA MÉTROPOLE S'ENGAGE

**TOUS À VÉLO!**

**Faire**  
réparer votre vélo

**Bénéficiaire d'une aide  
de 50 euros en +**

**Forfait réparation  
et achat d'antivol**

**Jusqu'au 30/09/2020**

**Dépôt des demandes  
de remboursement  
jusqu'au  
31/12/2020**

En partenariat avec



**alveole**  
COUP DE POUCE VELO



**métropole**  
ROUEN-NORMANDIE

Afin d'encourager la pratique du vélo par les Français dans le cadre du déconfinement, le ministère de la Transition Écologique et Solidaire a pris des mesures d'aide financière et annoncé un plan de 20 millions d'euros : LE COUP DE POUCE VÉLO.

Pour les particuliers qui souhaitent utiliser le vélo comme moyen de transport, l'État propose une aide financière pour la réparation des vélos\*. Cette aide prend la forme d'une remise sur facture hors taxes pouvant aller jusqu'à 50€ par vélo.

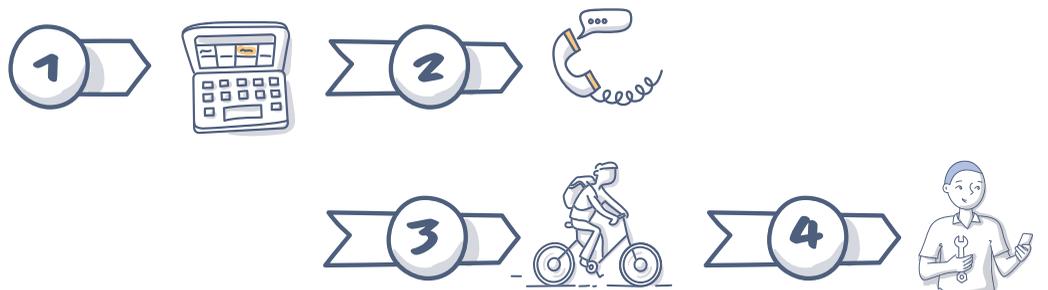
**La Métropole Rouen Normandie vient renforcer cette mesure initiale par une aide financière complémentaire de 50 euros maximum.**

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### Si votre réparation coûte moins de 50€, vous bénéficiez de la prime de l'État

- 1 - Pré-inscription sur [coupdepoucevelo.fr](http://coupdepoucevelo.fr)
- 2 - Prendre rendez-vous chez un réparateur agréé
- 3 - Apporter votre vélo
- 4 - Vous n'avancez pas d'argent, le réparateur se fait rembourser directement par l'État.

[coupdepoucevelo.fr](http://coupdepoucevelo.fr)

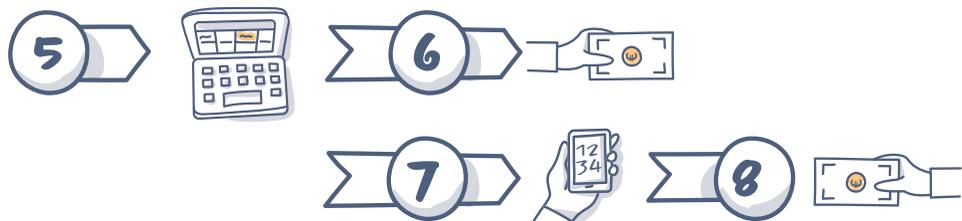


### Si votre réparation coûte plus de 50€, vous bénéficiez de la Prime complémentaire de la Métropole Rouen Normandie (à hauteur de 50€ supplémentaires).

Dans ce cas, il vous sera demandé d'avancer le coût au delà des 50€ de la prime de l'État.

En complément des étapes précédemment citées, vous devez vous déclarer sur une autre plateforme numérique ([www.coupdepouceveloplus.fr](http://www.coupdepouceveloplus.fr)) et y déposer votre facture accompagnée d'un RIB et d'un justificatif de domicile afin d'être remboursé par virement bancaire sur votre compte.

[coupdepouceveloplus.fr](http://coupdepouceveloplus.fr)



L'aide est versée aux seuls habitants des 71 communes de la Métropole Rouen Normandie qui se rendent chez les vélocistes et réparateurs affiliés à l'opération et installés sur le territoire.

## LES PRINCIPES :

La prime d'État couvre les coûts de réparation (pièces et main d'œuvre) jusqu'à 50 €

Le montant de la prime d'État est déduit directement sur votre facture.

Le complément de prime apporté par la Métropole finance la TVA (20 % du montant Hors Taxe), la réparation (pièces et main d'œuvre) et un antivol dans la limite de 50 €.

Vous devrez payer cette somme qui vous sera remboursée par le dépôt de votre dossier sur la plateforme ([www.coupdepouceveloplus.fr](http://www.coupdepouceveloplus.fr)) tout en présentant un RIB et un justificatif de domicile.

## EXEMPLES :



### > VOUS FAITES RÉPARER VOTRE VÉLO

#### Exemple n° 1

La réparation coûte moins de 60 € TTC (50 € HT) et vous n'achetez pas d'antivol, votre facture sera par exemple :

Réparation HT	41,67 €
TVA	8,33 €

**Facture TTC 50,00 €**

L'État prend en charge 41,67 €

Vous payez 8,33 €

La Métropole vous rembourse 8,33 €

Votre dépense est totalement prise en charge

#### Exemple n° 2

La réparation coûte plus de 60 € et moins de 100 € TTC et vous n'achetez pas d'antivol, votre facture sera par exemple :

Réparation HT	60 €
TVA	12 €

**Facture TTC 72 €**

L'État prend en charge 50 €

Vous payez 22 €

La Métropole vous rembourse 22 €

Votre dépense est totalement prise en charge

### > VOUS FAITES RÉPARER VOTRE VÉLO ET VOUS ACHÉTEZ UN ANTIVOL

#### Exemple n° 3

La réparation coûte moins de 60 € TTC (50 € HT), vous achetez un antivol, votre facture totale est inférieure à 100 € TTC :

Réparation HT	41,67 €
ANTIVOL	34,72 €
TVA	15,28 €

**Facture TTC 91,67 €**

L'État prend en charge 41,67 €

Vous payez 50 €

La Métropole vous rembourse 50 €

Votre dépense est totalement prise en charge

#### Exemple n° 4

La réparation coûte plus de 60 € TTC (50 € HT), vous achetez un antivol, votre facture totale est supérieure à 100 € TTC :

Réparation HT	63 €
ANTIVOL	30 €
TVA	18,6 €

**Facture TTC 111,6 €**

L'État prend en charge 50 €

Vous payez 61,60 €

La Métropole vous rembourse 50 €

Votre dépense est de 11,6 €

### > VOUS NE FAITES PAS RÉPARER VOTRE VÉLO MAIS VOUS ACHÉTEZ UN ANTIVOL

- L'État ne prend pas la dépense en charge
- Vous payez votre antivol
- Si votre antivol coûte moins de 50 € TTC : la Métropole vous le rembourse en totalité
- Si votre antivol coûte plus de 50 € TTC : la Métropole vous rembourse 50 € et le reste est à votre charge.



Le remboursement se fera à partir du courant de l'été à l'ouverture de la plateforme numérique [coupdepouceveloplus.fr](http://coupdepouceveloplus.fr). Il sera rétroactif pour toute facture émise à partir du 11 mai. En attendant la mise en service de cette plateforme, les clients sont invités à conserver précieusement leur facture.

### \* QUELLES PRESTATIONS SONT PRISES EN CHARGE ?

- Le forfait réparation peut couvrir des frais de main d'œuvre et forfait de contrôle et de réparations et des pièces de réparation pour une remise en état d'un vélo pour une utilisation sur la voirie en toute sécurité
- Le forfait réparation **ne prend pas en charge** les réparations et les équipements « sportifs » (bidons, lunettes, tenues sportives...) et « cosmétiques » (peinture du vélo, modification ou réparation non liée à une réparation du vélo...).



**1 personne - 1 vélo - 1 réparation - 1 remboursement**  
Vous devez remplir autant de dossiers que de vélos par personne



**RETROUVEZ SUR LE SITE  
[WWW.COUPDEPOUCEVELO.FR](http://WWW.COUPDEPOUCEVELO.FR)  
LA LISTE DES RÉPARATEURS AGRÉÉS.**